



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Direction des actions interministérielles
4ème bureau
cadre de vie : urbanisme et environnement

TEL : 02.32.78.24.21
FAX : 02.32.78.26.38

Nicole.fouquet@eure.pref.gouv.fr

Référence à rappeler NJ6058-03

Evreux, le 10 mars 2006.

RECEPISSE N° 27-111

LE PREFET DE L'EURE
OFFICIER de la LEGION d'HONNEUR
OFFICIER de l'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU :

Le code de l'environnement, livre V, titre 1^{er} relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et titre IV relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Le décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets,

DELIVRE à la SARL ETRI

dont le siège social est situé 4, rue de Pacy – 27120 HOULBEC COCHEREL

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration du 8 mars 2006 relative à son activité de transport, négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret susvisé du 30 juillet 1998.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Il a été délivré 1 copie conforme.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL



Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
L'Attaché de Préfecture,
Chef de Bureau,

Béatrice CORNILLE.



IMPORTANT : la délivrance du présent récépissé ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux autres dispositions réglementaires éventuellement applicables à l'activité en cause.